

Un appartement est à votre disposition aux pieds d'une station de ski des Pyrénées, 65170 St Lary-Soulan, rue des Fougères, résidence « GARLITZ I », appartement 16, parking 16.

Cet appartement très propre et bien aménagé comporte : un coin cuisine avec plaques électriques, une salle à manger avec un clic-clac de 140, une télévision, une chambre avec lit de 140, une chambre avec 2 lits de 90 superposés, une salle de bain avec douche, des WC.

En toute saison St Lary est animé et reçoit de nombreux visiteurs.

#### Conditions d'attribution :

En septembre, chaque amicaliste reçoit un formulaire de demande de réservation à remplir et à renvoyer au plus tard à la date indiquée (cachet de la poste faisant foi) au responsable de la commission « St Lary ».

Sera retenu l'amicaliste qui aura le moins fréquenté l'appartement à ces mêmes périodes dans les 3 dernières années. Si dans ce cas, plusieurs personnes se retrouvent à la même période, un tirage au sort sera effectué par les membres de la commission. En l'absence de réservation par un adhérent, la location pourra être ouverte aux personnes extérieures. Aucune sous location ne sera acceptée

Un calendrier de suivi des mises à dispositions sera tenu à jour par le secrétariat, et consultable sur le site.

Le responsable est chargé de régler les litiges

La réservation ne sera effective que lorsque l'Amicale sera en possession du règlement du séjour par chèque ou CIP

Ce dernier ne sera débité qu'au retour de l'occupation des lieux.

#### Frais d'annulation

Pour tout séjour, en cas d'annulation totale, des frais d'annulation sur le coût total de la mise à disposition seront appliqués par hébergement selon le barème suivant :

De l'acceptation de l'inscription jusqu'à 31 jours du départ.....	50 %
De 30 jours à 8 jours .....	75 %
De 7 jours jusqu'au départ .....	100 %

Toute annulation doit être signifiée par téléphone, par mail, par courrier au responsable de la commission « St Lary » ou à l'amicale des sapeurs-pompiers d'Angers - Responsable de la commission « st Lary » - Route d'Angers – 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU.

En cas de contestation, dans un délai de 3 jours maximum après la survenance de l'évènement.

Pour les cas de force majeure, après étude et avis du bureau du Conseil d'administration et du responsable de la commission, les frais d'annulations pourront ne pas être réclamés

Les mises à dispositions se font à la semaine avec une priorité à la mise à disposition de 2 semaines complètes en juillet et août, du samedi 16h au samedi 10h. **Aucune sous mise à disposition ne sera acceptée.** Comme dans toute mise à disposition, chaque famille doit respecter les lieux. Ceux-ci doivent être rendu aussi propres qu'à l'arrivée. Les animaux ne sont pas admis. En cas d'anomalie, en référer rapidement au responsable afin d'y remédier.

Prix de la mise à disposition : pour le montant se référer à la page tarif.

*L'arrivée est fixée au samedi à 16 heures Le départ est fixé au samedi suivant avant 10 heures. Un chèque de caution (voir montant en page tarif) et une pièce d'identité sont nécessaires pour la remise des clefs au bureau de l'agence CLAIRE MONTAGNE 36 rue Vincent Mire (rue principale) à St Lary Soulan. Ce chèque sera renvoyé à votre domicile, inventaire fait par l'agence, après restitution des clés. En cas de dégradation, de nettoyage non effectué, sera déduit de votre caution*